



CSP et statut autoentrepreneur

Par **Anaisanais**, le **18/07/2023** à **15:55**

Bonjour,

Je suis actuellement salariée et je viens de déposer dimanche 16/07/2023 une demande de création en ligne sur le guichet unique de statut de micro entrepreneur. Lundi, mon entreprise m'annonce un licenciement économique (pas encore eu la convocation officielle, à priori ce sera la semaine prochaine soit à partir du 24/07/2023).

Je souhaite prendre le CSP. J'ai vu que la création d'une autoentreprise pouvait faire annuler le CSP. Hors, j'ai démarré les démarches avant. A priori, je vais recevoir le numéro de siret avant l'acceptation du CSP mais la notification d'affiliation (censée prendre entre 4 à 6 semaines) sera recue après l'acceptation du CSP.

Je ne peux pas annuler ma demande de statut.

Cela met-il en péril mon éligibilité au CSP ?

J'ai besoin d'une réponse urgente.

Merci Beaucoup

Par **Marck.ESP**, le **18/07/2023** à **16:54**

Bonjour et bienvenue

Etre auto-entrepreneur avant de bénéficier des avantages du contrat de sécurisation professionnelle peut néanmoins permettre de cumuler l'allocation de sécurisation professionnelle et les revenus de son activité d'auto-entrepreneur.

<https://www.portail-autoentrepreneur.fr/academie/cumul/cumul-csp>

Il est recommandé de se renseigner auprès de Pôle Emploi .

Par **emi7333**, le **05/12/2023** à **12:19**

bonjour Anais

je suis dans le même cas, Puis je vous demander quelle a été l'issue de votre situation? Merci

Par **Hiz**, le **22/01/2024** à **12:51**

Bonjour je suis dans le meme cas.... J'aimerais avoir des nouvelles svp

Par **jmk577**, le **06/02/2024** à **20:55**

Bonjour a tous,

Peut on avoir un retour d'experience ? Est ce que ca a fonctionné pour l'un d'entre vous au final ou pas ? Merci d'avance